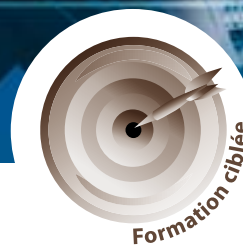


Recyclage habilitation électrique Basse Tension B1-B2-BR-BC

RIS 13 • Risques spécifiques



DURÉE

1,5 jour

PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser des travaux ou des interventions d'ordre électrique et ayant reçu une formation antérieure pour la même habilitation depuis moins de 4 ans

PREREQUIS

Les stagiaires doivent obligatoirement comprendre la langue française.

Habilitation antérieure en cours de validité

Connaissances de bases en électricité ou quelques années d'expérience professionnelle

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

L'apport très concret de connaissances est accompagné de présentations audiovisuelles et de manipulations simples en salle et sur le terrain.

Carnet de prescriptions UTE C 18-540 sur demande de l'entreprise

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de stage sera délivrée après un test de contrôle des connaissances et des savoir-faire.

Durée de validité de l'habilitation : 3 ans

EQUIPEMENTS ET ENCADREMENT

Formation animée par un formateur professionnel dont les compétences techniques sont validées par la CARSAT.

COÛT

Nous consulter

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510
- Sensibiliser aux risques électriques et aux installations
- Connaître la conduite à tenir en cas d'incident grave ou d'accident



CONTENU

- **Présentation de la procédure d'habilitation selon la nouvelle norme NFC 18-510**
- **Retours d'expérience**
- **Rappels sur les points essentiels de la réglementation**
- **Zones de l'environnement et leurs limites. Précautions à prendre**
- **Niveaux d'habilitation, activités concernées et personnes intervenantes. Rôle et limites de chacun**
- **Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique**
- **Procédure pour les travaux et les interventions**
- **Procédures de mise hors tension et de consignation**
- **Mesures de prévention à observer lors d'un travail ou d'une intervention**

HABILITATIONS POSSIBLES AVEC CE STAGE

Uniquement la prolongation des habilitations antérieures